



**Direction
Départementale des
Territoires de la Loire**

**Déclaration d'engagement dans le projet d'accroissement des
capacités de stockage pour acquérir les capacités requises
dans l'arrêté 30 janvier 2023 relatif au programme d'actions
national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables**

A RETOURNER AVANT LE 30/03/2023

A LA DDT (2 avenue Grüner CS 90509 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1)

Identification de l'exploitation

Nom :

Forme juridique :

N° Pacage :

N° élevage (EDE) :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Description de l'exploitation

- SAU :

- Productions animales :

- | | | |
|--|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Bovins lait | <input type="checkbox"/> Ovins lait | <input type="checkbox"/> Caprins lait |
| <input type="checkbox"/> Bovins viande | <input type="checkbox"/> Ovins viande | <input type="checkbox"/> Caprins viande |
| <input type="checkbox"/> Porcs | <input type="checkbox"/> Volailles | <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) : |

- Type d'effluent produit sur l'exploitation (fumier, lisier,...) :

Capacités de stockage des effluents d'élevage :

- J'ai besoin d'augmenter les capacités de stockage des effluents d'élevage de mon exploitation.

Je précise les éléments suivants (dans la mesure du possible) :

- Type et capacités de stockage actuel :
- Capacités de stockage à acquérir (à préciser si possible) :
- Date d'intention de commencement des travaux :

- Date prévue d'achèvement des travaux :

Mes capacités de stockage sont proches des capacités requises mais j'ai besoin de vérifier leur conformité par une étude détaillée.

Je, soussigné(e)m'engage à acquérir les capacités de stockage requises avant le 10 janvier 2025, délai fixé dans l'arrêté du 30 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables.

Fait à, le

Signature (de tous les associés en cas de forme sociétaire)

(1) difficilement dégradables (type sciure ou copeaux de bois), malgré un C/N élevé, sont à rattacher au type II.